PROTOCOLE 2013 - 2015



Le protocole est signé

BUREAU NATIONAL

Aix-en-Provence, le 27 octobre 2013

ne étape importante est désormais franchie. En signant ce protocole, l'USAC-CGT permet de faire bénéficier aux 12000 agents de la DGAC de mesures substantielles équilibrées. Le texte ancre la DGAC unie dans la Fonction publique de l'État. Il constitue un appui essentiel pour la lutte contre le Ciel unique 2+, pour les syndicats mais également pour le ministère des transports. En effet, le ministre Frédéric Cuvillier ne pourrait pas tenir les positions fermes qu'il affiche sur la scène européenne contre le Ciel unique 2+ s'il n'avait pas le soutien des personnels de la DGAC exprimé par la signature du protocole. Et la signature de l'USAC-CGT permet de maintenir la politique protocolaire que les non signataires condamnent.

Un contexte difficile qui appelle au sens des responsabilités

Extrait de notre déclaration faite au ministre des transports, M. Cuvillier, à l'occasion de la signature du protocole : « Le contexte est difficile. Il nous a paru important de ne pas l'ignorer. Non que nous pensions que ces restrictions budgétaires et ces réductions d'effectif dans la Fonction publique sont la seule voie possible, il y a d'autres moyens qui permettraient d'améliorer les comptes de l'état : lutte contre la fraude fiscale, lutte contre l'évasion fiscale, taxation des transactions financières, etc. Ces moyens, et d'autres, sont souvent cités mais jamais réellement appliqués. Nous n'approuvons donc pas les réductions d'effectif et les fermetures de services qui en sont la conséquence. Nous avons simplement pris cela comme les éléments d'un contexte politique, à ce stade incontournable. L'USAC-CGT a donc décidé d'aller à la négociation pour rechercher un accord intéressant pour les personnels, notamment les plus fragiles qui souvent sont aussi les moins bien lotis, plutôt que de rejeter toute discussion, se contenter de dénoncer ces mesures et démissionner devant les difficultés. »

LES MESURES SOCIALES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES DANS LE CALENDRIER DÉFINI

La négociation que l'USAC-CGT a menée consistait également à verrouiller les mesures inscrites au protocole. C'est ce qui a été fait. Toutes les mesures sont « bleuies » selon le jargon administratif. C'est à dire qu'elles sont validées en interministériel, offrant ainsi une garantie de mise en œuvre. Le texte prévoit une augmentation de l'ensemble du régime indemnitaire de l'ordre de 3,4 %, une prime d'intéressement identique pour tous les agents, des harmonisations de prime et des avancées statutaires. Ça n'a pas été facile dans un contexte de blocage des salaires dans la Fonction publique dont nous revendiquons l'appartenance. Les agents sont invités à lire le

texte protocolaire disponible sur www.usac-cgt.org ou sur Bravo-Victor pour prendre connaissance de l'ensemble des mesures y figurant et se prémunir des contrevérités qui caractérisent certaines publications circulant parmi les personnels. Les mesures sociales du protocole sont équilibrées. Les responsabilités et les contraintes de chaque corps de métier sont prises en compte et respectées. Aucune catégorie ne peut décemment se sentir flouée. Les injustices, trop souvent flagrantes dans des accords précédents, ont été largement évitées. Ce protocole est équitable pour tous les personnels de la DGAC, et l'USAC-CGT a oeuvré de tout son poids pour y parvenir.

RÉORGANISATIONS ET FERMETURES DE SERVICES : À CHACUN SES RESPONSABILITÉS

La politique gouvernementale a imposé des réductions d'effectif (360 à la DGAC, Enac comprise). La DGAC a considéré qu'il n'était plus possible de maintenir tous les services dans ces conditions. Ces questions n'ont pas été négociables, les syndicats y sont étrangers. La DSAC considère que les délégations territoriales n'ont pour la plupart plus lieu d'être. Ce n'est pas l'avis de l'USAC-CGT. Le plan de restructuration prévu à la DSAC était décidé indépendamment du protocole et aurait été appliqué même sans protocole. Idem pour les fermetures de

terrains F et G et les BRIA. L'USAC-CGT a pris ses responsabilités avec les risques d'incompréhension que cela pouvait comporter. Mais l'intérêt des agents, particulièrement les plus touchés par les restructurations, est de pouvoir s'appuyer sur un texte comprenant des mesures sociales et d'accompagnement négociées. Ils doivent aussi pouvoir compter sur un syndicat fort, interlocuteur de la DGAC et du ministère, pour les soutenir. Tout autre attitude est un abandon des personnels en situation critique.

Extrait de la déclaration faite au ministère : « Nous assumerons notre position de signataire. Nous resterons à l'écoute de tous et plus particulièrement des agents directement touchés par les réorganisations et fermetures de services».

<u>Le Bureau national de l'USAC-CGT, comme à son habitude, rencontrera les personnels à l'occasion d'une tournée nationale centrée sur le protocole et sur l'Europe.</u>

l'Aviation Civile, est membre de :			
la -		(tt)	

L'USAC-CGT, premier syndicat de

	Demande de bulletin d'adhésion			
	Nom/Prénom :			
,	Corps : Service :	Ľ		
	Email : Téléphone :	١		
	Adresse:	ľ		

UNION SYNDICALE DE L'AVIATION CIVILE CGT

1, Rue Vincent Auriol 13617 Aix-en-Provence cedex

Tél.: +33.4.42.33.76.85 Fax: +33.4.42.33.76.94